



**Le CA adhère à une culture de respect
au sein de l'organisation**

Sceau délivré par l'Ordre des administrateurs agréés

Projet de résolution

CONSIDÉRANT l'importance pour les membres du conseil d'administration de (*nom de l'organisme*) de reconnaître et de prévenir les situations de harcèlement au sein de son organisation et au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE pour affirmer leur mission de gardiens de la culture de l'organisation, les membres du conseil d'administration de (*nom de l'organisme*) doivent se former pour mieux détecter et traiter les cas de harcèlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de (*nom de l'organisme*) promeuvent un climat de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement au sein de son organisation et au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE la formation « Les conseils d'administration face au harcèlement » développée par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec remplit ces objectifs;

EN FOI DE QUOI, sur une proposition dûment faite et appuyée, il est (*unanimement*) résolu que :

Les membres du conseil d'administration de (*nom de l'organisme*) s'engagent à suivre et à réussir la formation « Les conseils d'administration face au harcèlement » développée par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec dans les meilleurs délais et à afficher le sceau développé par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec sur le site Internet de (*nom de l'organisme*) pour cette occasion dès qu'au moins 70% des membres du conseil d'administration auront réussi cette formation.